Arrêté municipal

N°2026-373

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE DE BOISSONS DE 3ème catégorie

Monsieur le Maire,

Je soussigné, Monsieur CARDINAL Yves, membre du collectif VIAMI ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'établir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie à l'occasion de la manifestation suivante :

Manifestation : spectacle « Liberté, Égalité, etc »

Lieu du débit de boissons : Salle polyvalente

Date : Le vendredi 06 novembre 2026 de 19h à 23h.

Melesse, le 01/10 **2026.**

(Signature)

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Ville de MELESSE ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2212-2 ;

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L 3335-1, L 3334-2 et L 3335-4 ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet du 30 juin 2011 portant réglementation de la police générale des débits de boissons en Ille-et-Vilaine ;

Vu la demande ci-dessus ;

Monsieur CARDINAL Yves, membre du collectif VIAMI **est autorisé(e) à vendre des boissons de 3ème catégorie à l'occasion de la manifestation suivante :**

Manifestation : spectacle « Liberté, Égalité, etc »

Lieu du débit de boissons : Salle polyvalente

Date : Le vendredi 06 novembre 2026 de 19h à 23h.

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Melesse, le 28 septembre 2026

Le Maire,
Yves FÉREY

MAIRIE DE MELESSE Ille-et-Vilaine 35520